



PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 JUIN 2024 – 20H30

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de juin, à vingt heures et trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en ses lieux habituels.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juin 2024

Quorum : 8

Présents : M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; M. Cédric FONT ; Mme Noémie VILLARD ; Mme. Marie-Line BALMONT ; Mme Claudie BARCET ; M. Anthony CUNHA ; M. Laurent GIAUFFRET ; Mme. Elodie MARION ; Marianne MASSON.

Secrétaire de séance : M. Cédric FONT

Absents excusés ; Mme. Isabelle BALLAS ; M. Romuald BANSE ; M. Maurice PETRE.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du jeudi 16 mai 2024
 - Présentation du rapport d'observation de la chambre régionale des comptes concernant la CCMDL
 - Redevance d'occupation du domaine public
 - Convention de partenariat avec la CCMDL concernant le réseau des bibliothèques
 - Rapport inspection des services RH
 - Point sur les travaux de l'église
 - Point sur les travaux d'aménagement des abords des vestiaires
 - Point sur les travaux du nouveau quartier
 - Questions diverses
-

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MAI 2024

Monsieur le Maire fait la lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATION DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA CCMDL

LA CCMDL a eu un contrôle de la chambre régionale des comptes. Monsieur le Maire présente le rapport au conseil municipal.

Les services de la CCMDL sont bien structurés même si certains modes de gestions peuvent être améliorés. (modes de gestion différenciés pour des structures similaires (piscines, écoles de musique), et grand nombre de budgets annexes).

La communauté de communes présente une situation financière saine qui reflète la mise en œuvre de politiques publiques au service des populations et non des surcoûts de fonctionnement internes.

La chambre a relevé certaines irrégularités en termes de ressources humaines.

La chambre régionale des comptes a émis quelques recommandations qui seront mises en place dans les mois à venir.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est possible pour la commune de demander une redevance d'occupation du domaine public à Orange et à Enedis. Les montants sont réglementés en calculés en fonction de la surface de réseau présent sur le domaine public de la commune.

Le conseil décide demander 1 440,56€ à ORANGE et 239€ à ENEDIS.

RENOUVELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE RESEAU DE BIBLIOTHEQUE

La commune a conventionné avec la CCMDL en 2021 pour mettre en réseau les bibliothèques du territoire. Il convient de renouveler cette convention jusqu'au 31/12/2026.

Sur cette période, la participation financière de la commune sera de 556.11€ pour la fin de l'année 2024, 1 189,29€ pour 2025 et 1 299,79€ pour 2026.

Le conseil valide à l'unanimité cette convention.

RAPPORT D'INSPECTION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les services du personnel ont été inspectés par le Centre de Gestion.

Plusieurs remarques ont été émises pour la sécurité des agents. La commune va réfléchir aux moyens à mettre en place pour prendre en compte ces remarques.

POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Plusieurs remarques ont été faites par l'entreprise et le bureau d'étude sur des travaux qui n'avaient pas pu être estimés avant :

- Travaux sur les murs formerets intérieurs : + 3 540€ HT
- Tirants des murs formerets – borgnes précontraints : + 4 850€ HT
- Restauration de l'arc formeret en brique entre VN1 et V01 : + 2 800€ HT
- Reprise du calage de l'arbalétrier ouest : + 21 600€ HT
- Création d'un trou d'homme pour passage dans bas-côté ouest : + 4 050€ HT
- Réfection des couvertines en pierres maçonnées : + 1050€ HT

Monsieur le Maire rencontrera l'entreprise et le Maître d'œuvre afin de négocier les prix.

TRAVAUX DES ABORDS DES VESTIAIRES

Les travaux ont débuté début juin. Il y a une grande quantité de remblais. Inutile de tout évacuer tant que toute la zone n'est pas aménagée. Demander à l'entreprise de faire quelque chose de propre en attendant que la commune se lance dans la 3^{ème} tranche des travaux du secteur.

NOUVEAU QUARTIER

Suite aux remarques effectuées lors du dernier conseil « Les Ateliers » ont transmis de nouveaux plans. Ceux-ci ne correspondent pas aux attentes de la commune notamment au niveau du parking sous la mairie. M. Le Maire rencontrera le bureau d'étude pour expliquer plus précisément les attentes des élus.

ARCEAUX A VELOS

La commune peut bénéficier de 10 arceaux à vélo avec la CCMDL. Pour cela, il convient de signer une convention avec la CCMDL.

Le conseil valide à l'unanimité cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

- La commune a reçu la demande de subvention suivante qui est acceptée :
 - USDM : 40€ par enfants soit 80€
- La CCMDL a fait un moratoire contre l'agrivoltaïsme afin de montrer la position des élus. La commune de Duerne souhaite faire la même chose.
- Marie-Dominique CHEVRON a participé à la dernière commission culture de la CCMDL. Le réseau e bibliothèque fonctionne très bien. Il y a eu le prix littéraires sur les pays nordiques.
- Les colonnes jaunes sont insuffisantes à Plat Paris. Il faudrait demander pour rajouter une colonne ou pour passer plus souvent.
- **La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 11 juillet 2024**